

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 42

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 20/934 :**

Vote de subvention à l'association Volley Ball de Saint-Pierre - Tournoi International de Beach Volley

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela (par Madame AHO NIENNE Sandrine) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan) ,PAPY Anne Marie (par Monsieur Mohammad OMARJEE), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine) , ARAYE Hélène (par Madame PALIOD Marie Claude), GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie (par Monsieur BASSE Pascal).

**ABSENTS :**

MM. BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 04 octobre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 23 septembre 2022.



Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20220929-20-934-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2022  
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Michel FONTAINE

**Affaire n°20/934 : Vote de subvention à l'association Volley Ball de Saint-Pierre - Tournoi International de Beach Volley.**

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que la Collectivité a été sollicitée pour une demande d'aide financière dans le cadre de l'organisation du Festi Beach « Tournoi International de Beach Volley et du Challenge Départemental Sylvie FACONNIER » organisés par l'association Volley Ball de Saint-Pierre.

Pendant 3 ans à Saint Pierre, le Beach Volley a été en sommeil dans l'attente de la réhabilitation du site de la Ravine Blanche. Afin de marquer ce renouveau, Volley Ball de Saint-Pierre souhaite innover avec la venue des équipes de France Beach Volley et des athlètes de la Zone Océan Indien afin de confronter les sportifs locaux avec le niveau national et aussi marquer la continuité du Beach Volley à Saint Pierre

Ces événements majeurs pour la discipline se dérouleront en deux phases :

**1- Tournoi International de Beach Volley du 20 au 22 janvier 2023**

**2- Le Beach Night « Challenge Départemental Sylvie FACONNIER » 19<sup>ème</sup> édition du 21 au 22 janvier 2023**

Cette manifestation historique du challenge se déroulera en grande partie en soirée, 24h non-stop

L'organisation d'un tel évènement sur Beach park municipal est pour la Ville durant la durée des épreuves, la vitrine du Beach Volley.

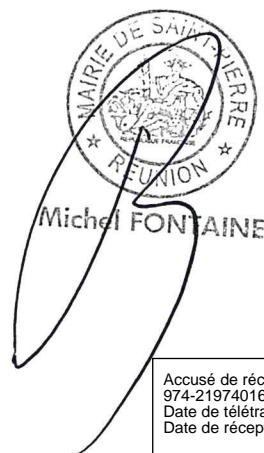
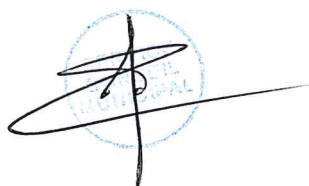
Le Maire informe que l'aide financière demandée est de 10 000 €.

Il dit également qu'au regard du dossier et de la couverture médiatique liée à l'évènement, il y a lieu de soutenir la manifestation en accordant à l'association Volley Ball de Saint-Pierre, une aide de 10 000 €.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **De VOTER une subvention de 10 000€ à l'association Volley Ball de Saint- Pierre.**
- **De DIRE que les crédits seront inscrits sur la ligne budgétaire : 40 6574 24 RE22000067.**
- **De L'AUTORISER, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20220929-20-934-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2022  
Date de réception préfecture : 04/10/2022